

RÉFLÉCHIR SUR LES ENJEUX ET LES MODALITÉS DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE !

Depuis 1991, la Commission des Communautés Européennes a mis en place des chaires européennes "Jean Monnet" de droit, d'économie ou d'histoire dans les universités européennes et, depuis 1998, des pôles européens "Jean Monnet", rassemblant des chaires de différentes disciplines, afin de développer l'enseignement, la recherche et la réflexion sur le processus d'intégration européenne. Les Universités de Lille 1 et de Lille 2 ont une longue tradition d'enseignement et de recherche sur les problèmes soulevés par la construction européenne. Elles ont donc naturellement accueilli, dès le lancement par la Commission de son action Jean Monnet, des chaires européennes en droit et en économie. Elles coordonnent aujourd'hui leurs efforts dans le cadre d'un Pôle Européen Jean Monnet.

La Lettre Jean Monnet, dont vous découvrez le premier exemplaire, donne une information sur l'activité de ce pôle lillois : activité d'enseignement, de recherche et de publication, mais aussi de réflexion commune avec les acteurs du monde économique et social. Elle se

veut aussi un outil de réflexion et de dialogue sur un processus dont on attend beaucoup sur le plan économique, politique et social et qui, depuis maintenant plus de 40 ans, et de façon de plus en plus intense, modifie radicalement l'environnement des citoyens et des différents acteurs privés et publics. C'est pourquoi, cette Lettre Jean Monnet proposera aussi des chroniques sur des thèmes cruciaux de la construction européenne.

Cette première lettre vous propose :

• Présentation du Pôle Jean Monnet
• Article sur l'économie européenne
• Informations sur les formations du Pôle.

Philippe Rollet
Directeur du Pôle Jean Monnet

Le Pôle Jean Monnet

Le Pôle Jean Monnet des Universités de Lille 1 — Faculté des sciences économiques et sociales — et de Lille 2 — Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales — a été mis en place dans le cadre du programme Jean Monnet de l'Union Européenne. Il a quatre missions.

L'enseignement de l'intégration européenne.

Les chaires européennes Jean Monnet ont vocation à développer l'enseignement de l'intégration européenne sous ses multiples aspects, historiques, juridiques, économiques, politiques. La Faculté des sciences économiques et sociales, la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales offrent ainsi de nombreux enseignements de base :

- Économie de l'intégration européenne : économie du marché intérieur, union monétaire, politiques publiques européennes
- Institutions européennes
- Droit communautaire : droit du marché intérieur, droit de la concurrence
- Problèmes de la sécurité européenne.

La formation doctorale.

Les Universités de Lille 1 et de Lille 2 ont développé trois formations doctorales :

- DEA Droit International et Communautaire
- DEA Défense et Sécurité Européenne
- DEA Espace Européen, Économique et Social

Chaque formation doctorale accueille en moyenne une vingtaine d'étudiants en DEA et une trentaine de doctorants. Une dizaine de thèses sont soutenues chaque année.

... suite en page 2

... le Pôle Jean Monnet ... suite

La recherche.

Le pôle s'appuie sur quatre laboratoires de recherche

Le Médee – Mécanismes Économiques et Dynamiques des Espaces Européens - dirigé par le professeur Philippe Rollet, rassemble 10 professeurs, 16 maîtres de conférences, sur les thématiques suivantes : l'économie et les politiques régionales et urbaines, les échanges internationaux et la compétitivité des systèmes productifs, l'union monétaire, les politiques économiques.

Le Laboratoire de Géographie Humaine (LGH) de l'UFR de Géographie rassemble 5 professeurs et 15 maîtres de conférences. Une partie de cette équipe travaille, sous la direction du professeur M. Battiau, sur les dynamiques territoriales et urbaines des activités en Europe, en coopération étroite d'ailleurs avec des chercheurs du Médee.

l'Institut de Recherches Internationales, Européennes et de Défense (IRIED), dirigé par le professeur

O. Pirotte, regroupe 19 professeurs et maîtres de conférences sur les thèmes suivants : la construction du marché intérieur, la protection du patrimoine intellectuel et la propriété industrielle, l'Union européenne et l'énergie, la défense nationale et la sécurité européenne

Le Centre d'Analyse de la Décision et de la Réglementation Économique (CADRE), dirigé par le professeur A.D. Schor, rassemble 10 professeurs et maîtres de conférences travaillant essentiellement sur les aspects monétaires internationaux : politique monétaire, politique et régimes de change.

Le dialogue avec les acteurs du monde économique et social.

L'information.

La Faculté des sciences économiques et sociales abrite un Centre de Documentation Européen, dépositaire

officiel des publications de l'Union européenne. Le centre de documentation de la Faculté met à disposition des enseignants-chercheurs et étudiants 30 000 ouvrages, 2500 thèses et mémoires, 500 titres suivis de revues et périodiques. Le tiers est consacré à des aspects européens. La Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales abrite, elle aussi, un Centre de Documentation et de Recherches Européennes (1800 ouvrages, sources communautaires exhaustives, 15 abonnements spécialisés)

Les colloques et journées d'études.

Le pôle organise enfin des colloques et des journées d'études en collaboration avec les instances nationales, communautaires.

La politique économique dans la zone euro

A.D. Schor

professeur à l'Université de Lille 2 - Chaire Européenne Jean Monnet
Email : schor@hp-sc.univ-lille2.fr



La zone euro est, à ce jour, composée de onze pays ayant adopté la même monnaie. Leur politique monétaire est commune et conduite par la Banque centrale européenne (BCE) et le Système européen des banques centrales (SEBC). L'indépendance des pays membres est par ailleurs maintenue et chaque pays conduit souverainement sa politique budgétaire. Le choix de l'union monétaire n'a donc pas de contrepartie institutionnelle. La question de fond soulevée par une telle division de l'autorité a été remarquablement exprimée par Henry KISSINGER, alors Secrétaire d'Etat américain : "A qui le Secrétaire d'Etat doit-il téléphoner lors d'une crise de change ?". La réponse de Robert SOLOMON en janvier 1999 était la

suivante : "Le Secrétaire d'Etat devrait appeler trois personnes en Europe : le Président en exercice du Conseil des ministres, un membre de la Commission européenne, et la Banque centrale européenne". Les choses ont depuis évolué et le numéro de téléphone de la "hot line" est désormais public. A la conférence de presse de clôture du conseil ECOFIN de TURKU (Finlande), le 11 septembre 1999, le Président de la BCE, Wim DUISENBERG a déclaré que l'Europe disposait d'un numéro de téléphone pour la zone euro : le sien.

Cette confiance du Président de la BCE apparaît, en effet, en matière de coordination interne aussi bien qu'externe, corroborée par l'expérience des 18 premiers mois de l'euro.

La question du dosage des politiques, le policy mix .

La Banque a reçu pour mission principale la recherche de la stabilité des prix, et elle est tenue de poursuivre cet objectif sans égards pour les priorités sociales des gouvernements ou des institutions européennes. Il ne lui est pas interdit d'en tenir compte pour autant que les politiques suivies par ces autorités ne menacent pas la stabilité des prix. La zone euro est un espace monétaire intégré, composé d'Etats indépendants qui partagent seulement la souveraineté monétaire. Une telle situation est inédite. Dans un Etat-nation ou un Etat fédéral l'autorité responsable de la politique économique décide des orientations et des instruments.

En particulier, elle dose la politique budgétaire et la politique monétaire. Là où la Banque centrale est indépendante, le *policy mix* est le résultat de la coopération entre le Trésor et les autorités monétaires. Dans la zone euro, la politique monétaire est déterminée et mise en œuvre par la BCE seule, alors que les onze pays conservent le contrôle entier de leur politique budgétaire. La BCE est constitutionnellement tenue à la stabilité monétaire alors que les électeurs jugent les gouvernements sur leurs performances en matière d'emploi. La marge d'action des gouvernements est réduite : le cadre européen de coordination et les exigences du Pacte de stabilité et de croissance limitent leur pouvoir. La Commission européenne, garante des traités, est un acteur supplémentaire. Au moins treize joueurs interviennent ainsi sur le *policy mix* effectif. La lisibilité extrêmement réduite des options macro-économiques qui en résulte est de nature à développer l'incertitude. L'incertitude trouve son origine dans le manque de transparence et la complexité institutionnelle du processus de coordination européenne. Facteur principal de la dépréciation présente de l'euro, l'incertitude produit ses effets depuis la naissance de la monnaie européenne.

La coordination entre les politique monétaire et budgétaire de la zone euro est encore au stade expérimental.

Une politique efficace pourrait être dérivée du modèle standard de Mundell-Fleming. Entre les partenaires européens, les taux de change sont parfaitement fixes. Dans une telle configuration, le modèle conclut à l'efficacité de la politique budgétaire et à l'inefficacité de la politique monétaire dans la recherche de l'équilibre interne. Réciproquement, face au reste du monde, la zone euro privilégie les changes flottants. L'instrument optimal de l'équilibre externe est alors la politique monétaire. L'instrument monétaire amortira les conséquences d'un choc symétrique (frappant l'ensemble de la zone), et l'instrument budgétaire, celles d'un choc asymétrique (frappant un pays).

La mécanique européenne est elle compatible avec un tel policy mix ?

Quatre remarques paraissent s'imposer.

- La BCE ne devrait pas exclusivement se préoccuper de l'inflation mais aussi du risque déflationniste. Une limite supérieure a été affichée mais pas de limite inférieure.
- La norme de 3 % de déficit public est figée. Sur la base d'une croissance nominale du PIB de 4 % (par exemple composée de 2 % de croissance réelle et de 2 % d'inflation), un déficit public neutre (stabilisant la dette) est limité à 2,4 %. La marge d'action est donc réduite.
- La politique du change est appelée à jouer un rôle majeur parce que la politique monétaire est l'instrument principal de la zone euro. Le taux de change entre l'euro et le dollar demeurera volatil parce que comme l'ouverture de la zone euro est aussi faible que celle des Etats-Unis, l'incidence interne de la volatilité du change est dans les deux cas amortie. La réponse d'un américain à la question : "Combien vaut le dollar ?" est : "Un dollar".

- Les dix-huit premiers mois de l'euro confirment cette évolution. La BCE ne s'est pas opposé à la chute de sa monnaie tant qu'une incidence sur le niveau des prix n'était pas à craindre. Elle a commencé à relever ses taux, tout en maintenant un écart important avec les taux américains, lorsque les anticipations d'accélération de la hausse des prix ont commencé à se développer.

Surtout, et en dépit des contraintes imposées à la politique budgétaire, la politique monétaire de la zone euro est objectivement expansionniste.

Les gouvernements allemand et français ont recueilli les effets usuels d'une orientation laxiste : la dépréciation monétaire. Au travers des marchés financiers, un *policy mix* expansionniste est à l'œuvre. Volens nolens, la BCE est restée longtemps neutre, la hausse du taux de refinancement opérée en avril 2000 pouvant être interprétée comme une tentative infructueuse d'endiguer la dépréciation ou comme une action anti-inflationniste préventive. Le taux de change est devenu la variable clé. La Banque centrale, contrainte par l'objectif de stabilité des prix, est peu encline à intervenir sur le taux de change et les gouvernements, au moyen d'effets d'annonce, influencent les mouvements de capitaux. Le taux de change n'a pas posé de problème en 1999 parce l'euro était faible. Si la chute continue ou si la monnaie européenne regagne le terrain perdu et s'apprécie comme il était prévu à l'origine, alors les procédures de coordination européennes seront soumises à rude épreuve.



PUBLICATIONS
ET THÈSES

PATY Sonia

Essais
sur la concurrence fiscale
thèse, janvier 2000

LECOURT Christelle

La variation des taux
de change au jour le jour
thèse, janvier 2000

JAYET Hubert et Alii
Économie géographique :
les théories
à l'épreuve des faits
Economica 2000

SCHOR Armand-Denis
Économie politique de l'Euro
La Documentation française,
1999

LES PRINCIPAUX CONTACTS



CONTACTS

Équipes de recherche

MÉDEE, Faculté des sciences économiques et sociales ;

tél. : 03 20 33 63 44 ; email : medee@univ-lille1.fr

LGH, UFR de géographie ;

tél. : 03 20 43 46 43 ; email : colette.heloir@univ-lille1.fr

CADRE, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales ; email : schor@hp-sc.univ-lille2.fr

IRIED, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales ; tél : 03 20 05 74 87 ; fax : 03 20 05 74 03

Formations doctorales

DEA Espace Européen, Économique et Social ;

tél. : 03 20 43 67 52 ;

email : annarita.palmucci@univ-lille1.fr

DEA de Géographie humaine ;

tél. : 03 20 43 43 43 ;

DEA Droit International, Économique et Communautaire ;

email : fmenu@mailsc-lille2.fr

DEA Défense Nationale et Sécurité Européenne ;

email : fmenu@mailsc-lille2.fr

Centres de Documentation

Centre de Documentation de la Faculté des sciences

économiques et sociales ; tél. 03 20 43 46 91 ;

email : sandrine.maes@univ-lille1.fr

Centre de Documentation et de Recherches

Européennes de la Faculté des sciences juridiques,

politiques et sociales ; tél. 03 20 90 74 92



LES MANIFESTATIONS DU PÔLE

COLLOQUE ORGANISÉ
LES 18 ET 19 MAI 2000

**Volatilité du change,
commerce et investissement
internationaux.**

*Exchange Rate Volatility
and International Trade and Investment*

**Faculté des sciences juridiques,
politiques et sociales
Université de Lille 2**

1, place Déliot BP 629

59024 Lille Cedex

métro : porte de Douai

Contact :

email : schor@hp-sc.univ-lille2.fr

tél. : 33 (0)6 15 77 86 64

Organisation :

Michel Beine, Philippe Rollet, Armand-Denis Schor

Pôle Jean Monnet

Faculté des sciences économiques et sociales

USTL

Bâtiment SH2

59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

Téléphone : 03 20 33 63 44

Télécopie : 03 20 43 67 67

Messagerie : philippe.rollet@univ-lille1.fr



RETROUVEZ-NOUS
SUR LE WEB !

<http://www.univ-lille1.fr/sceco>